Les Retraites Ouvrières

Paris, 3 mai. — Devançant d'une dizaine de jours la Chambre, la Commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie aujourd'hui au Palais-Bourbon pour s'occuper du projet de loi sur la création d'une caisse des retraites ouvrières.

Ce projet de loi figure, on le sait, dans le programme de travail proposé par le cabinet actuel comme devant être réalisé avant l'expiration de la législature et que la Chambre a adopté. Il doit venir en discussion devant la Chambre dans les premiers jours de la rentrée. La commission s'est réunie aujourd'hui pour examiner les modifications que le gouvernement, représenté par les ministres des finances et du commerce, proposent au texte sorti de ses délibérations et formant les conclusions du rapport de M. Guieysse.

Le gouvernement et la commission sont d'accord sur un grand nombre de points, notamment en ce qui concerne les contributions des ouvriers, des patrons et de l'Etat lui-même pour la constitution des retraites ; mais le gouvernement présente, en ce qui concerne la gestion et l'emploi des fonds provenant de ces versements, des dispositions nouvelles.

La séance d'aujourd'hui a comporté un rapport de M. Guieysse, sur le projet du gouvernement restreignant le bénéfice de retraite aux travailleurs engagés à l'année. Cette restriction est unanimement écartée.

De même, la commission proposait que la retraite soit fixée à 65 ans et que le titulaire puisse justifier de 7,500 journées de versement.

Le gouvernement propose qu'aucun minimum ne soit garanti, mais qu'un taux fixe de 3 % soit seulement fourni par l'Etat.

La commission s'en est tenue unanimement à son premier vote et maintient la majoration à 360 francs. Pour la retraite, elle sera majorée sur le versement représentant au moins 2,600 journées de travail.

Le gouvernement demande que cette majoration ne soit portée qu'à partir de 2,500 journées.

Sur ce point encore, la commission a maintenu unanimement son vœu. Elle a ensuite examiné la proposition du gouvernement touchant à l'organisation intérieure. Elle a renoncé au système des caisses régionales et a consenti à une centralisation d'une caisse unique.

Quant au système financier, le projet du gouvernement consisterait à racheter au pair les diverses séries de rentes avec les fonds recueillis par ladite caisse. La commission a pris acte de cette proposition mais a décidé qu'elle n'avait point qualité pour se prononcer sur cette question qui dépend directement de la commission du budget.

Le gouvernement examine la question de savoir si les fonds des déposants seront placés à capital aliéné et a remis la prochaine séance à mardi.

La commission se réunira demain samedi. On soumettra à cette séance le rapport que la commision doit présenter à la Chambre sur les modifications à apporter à la loi du 20 avril 1898.

Quant à la discusion des retraites, au cas où elle subirait quelque retard, la commissino demandera à la Chambre d'examiner d'urgence ce rapport.

Gougrès international des Textiles

Bâle, 3 mai. — Le Congrès international des ouvriers de l'industrie textile vient de clore. Ont été représentés : La France (région de Belfort seulement), la Suisse, l'Alsace-Lorraine et le duché de Bade.

Il s'agissait de se concerter en vue d'une régularisation uniforme du travail dans l'industrie textile de ces pays limitrophes.

Après une discussion détaillée, la conférence a décidé de soumettre aux patrons de toutes les régions représentées dans cette conférence, un ultimatum fixant comme dernière limite pour l'introduction de la journée de *dix heures* la date du 1er juin 1902. Si non, la grève générale sera déclarée.

On a décidé ensuite de faire une vive propagande en faveur de la législation sur l'industrie à domicile et la fermeture des ateliers le *samedi après-midi*.

ROUBAIX

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

A la recherche d'un assassin à Roubaix

A la fin de mars dernier, un crime horrible fut commis à Bruxelles, rue de la Senne, où un vieux rentier et sa domestique furent assassinés par deux cambrioleurs, dans des circonstances que nous avons racontées à l'époque.

Un des auteurs présumés du crime, François Smelinck, a été arrêté. Son complice se serait réfugié à Roubaix, si nous en croyons les renseignements suivants :

Au cours de ses investigations au sujet de cette affaire, le parquet belge avait appris qu'un individu très malfamé, le nommé Georges De Bruycker, qui habitait rue des Tanneurs, à Bruxelles, avec une femme de mœurs légères, la nommée Léonie C..., avait disparu furtivement peu de temps après le crime. Léonie C... avait également quitté Bruxelles. Après de nombreuses et actives recherches, la police finit par la dénicher à Ostende.

Ramenée à Bruxelles et conduite devant M. le juge chargé de l'instruction, cette femme, pressée de questions, vient de faire une déclaration très importante. Le lendemain du crime de la rue de la Senne, De Bruycker serait rentré chez elle portant à la main une blessure et ayant son pantalon ensanglanté. Il se serait couché immédiatement, et à son réveil aurait donné le pantalon rempli de sang à un marchand de nougat qui habite au deuxième étage de la maison.

Léonie C... a ajouté que le surlendemain De Bruycker, accompagné d'un individu dont elle ignore le nom, se serait rendu à Lille. On suppose que cet individu n'est autre que François Smelinck, qui peu à près serait revenu à Bruxelles, où il s'est fait pincer, tandis que De Bruycker se rendait à Roubaix.

M. Huper, officier de police de la 3e division de Bruxelles, mis au courant de ces faits, fut immédiatement envoyé à Roubaix, aux trousses de De Bruycker. Malheureusement, celui-ci, qui devait avoir été mis au courant de l'affaire, avait quitté la ville depuis peu.

Jusqu'à présent, on n'a pas encore découvert sa retraite.

La Fête du travail

Voici le programme officiel des réjouissances publiques qui auront lieu à l'occasion de la célébration de la Fête du Travail :

Samedi 4 mai. — Distribution extraordinaire de secours aux indigents inscrits au bureau de bienfaisance.

A 4 heures de l'après-midi, distribution de gâteaux aux élèves des écoles laïques.

Pendant la journée du 5 mai, amélioration de l'ordinaire des pensionnaires hospitalisés.

Le matin à 7 heures, dans douze quartiers de la ville, concours de pinsons, 360 fr. de prix en espèces.

A 10 heures, concours de chant individuel et concours pour duos lyriques et comiques ; diplômes, objets d'art et 410 francs de prix en espèces.

Les concurrents en division d'excellence et pour duos (section lyrique et comique), concourront au théâtre de Roubaix. Les chanteurs lyriques et comiques des 1re et 2e divisions, concourront dans la salle de la coopérative la *Paix*.

Concours d'honneur à la même heure, au théâtre de Roubaix, concours de déclamation, diplômes, médailles et 225 francs de prix en espèces.

Les drames et les deux divisions d'excellence (dramatique et comique) pour hommes, salle Dominique, rue de l'Alouette.

Les concurrents des 1re et 2e divisions pour hommes concourront à la salle Philémon.

Le concours d'honneur aura lieu salle Dominique.

Les prix seront distribués à la salle Dominique.

A onze heures et demie, à l'Hôtel-de-Ville, réception par l'administration municipale des syndicats, des associations ouvrières ; vins d'honneur.

Les revendications ouvrières seront adressées au groupe socialiste de la Chambre des députés.

Dans l'après-midi, à partir de une heure, jeux populaires dans tous les quartiers de la ville.

De 2 à 5 h. 1/2 du soir, Grande Place, lancements de ballons-pilotes.

A 4 heures, place du Commerce, fête de gymnastique par la *Roubaisienne*.

A 4 h. 1/2, place Carnot, mouvements d'ensemble et danses par les *Enfants du Peuple*.

A 5 h. 1/2, Grande Place, ascension aérostatique du ballon *Le Titan*, monté par M.-B. Glorieux et son fils.

De 7 à 11 h. 1/2, au square Pierre Catteau, concert public par les sociétés subventionnées de la ville.

A 9 heures, bals populaires dans tous les quartiers.

Illuminations au gaz, à l'électricité et à giorno de l'hôtel de ville, du square Pierre Catteau et des bals populaires.

Permission générale pour tous les débitants.

— Des bals populaires seront offerts au public le dimanche 5 mai courant, à 9 heures du soir, aux endroits ci-dessous désignés :

1. Rue de l'Alouette, chez Mme veuve Dominique Rousseau.
2. A l'angle des rues d'Antoing et du St-Rédempteur ;
3. A l'angle du boulevard de Belfort et de la rue Ste-Elisabeth ;
4. A la place de l'Epeule ;
5. A la place de la Liberté ;
6. A la place du Fontenoy ;
7. Au carrefour de l'avenue de la République de la rue d'Alsace et des boulevards d'Armentières et d'Halluin ;
8. A l'angle des rues Boucher-de-Perthes et du Luxembourg ;
9. A la place du Travail ;
10. A l'angle des rues du Tilleul et des Parvenus ;
11. A l'angle des rues Voltaire et Labruyère ;
12. A l'angle des rues du Cartignies et d'Alger ;
13. A l'angle des rues de l'Ommelet et Lavoisier.

Concours de pinsons. — Ce concours est offert gratuitement aux amateurs de la ville ; il comprend 360 francs de prix en espèces.

Voici les lieux de concours : rue Desbonnets chez M. Gustave Thieffry, cabaretier ; rue Delezenne, chez M. Joseph Foulon ; rue des Longues Haies, chez M. Fidèle, cabaretier même rue ; boulevard de Fourmies, chez M. Louis Pennequin ; rue Archimède, chez M. Louis Dumont, cabaretier ; rue de la Ba rbe d'Or, chez M. L. Brunel, cabaretier ; rue du Fontenoy, chez M. Leplers, cabaretier ; rue de l'Epeule, chez M. Hector Vanmullen, cabaretier, même rue ; rue de la Makellerie, chez M. Edouard Delmarle, cabaretier à la Brasserie, même rue, 89 ; rue de la Conférence, chez M. J.-B. Lombart, cabaretier même rue ; au fort Mulliez, chez M. Victor Rassaert, cabaretier au fort, numéro 37.

Concours de chant. — Les concours de chant auront lieu au théâtre de Roubaix, rue Archimède, à 10 heures du matin ; pour les concours de chant individuel, division d'excellence, à 3 heures du soir pour les concours de duos, et d'honneur ; à la coopérative la *Paix*, pour la deuième division à 10 heures du matin ; à 3 heures du soir pour la première division.

Le montant des prix en espèces et objets d'art s'élève à 435 francs.

Concours de déclamation. — Ce concours aura lieu à 10 heures du matin et à 3 heures de l'après-midi, chez Mme veuve Dominique-Rousseaux, rue de l'Alouette, pour la section de dames, deux divisions d'excellence, dramatique et comique, pour hommes, et dans la salle Philémon, rue Pierre Motte, pour les première et deuxième divisions, dramatique et comique, pour hommes et la section de comédie. Une somme de 250 francs est agectée à ce concours avec médailles et diplômes.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — Voici le roulement des conseillers prud'hommes pour les séances du mois de mai (bureau particulier, audiences de conciliation) :

Première et deuxième catégories, peignage, filature, tissage, teinturerie, à neuf heures du matin : Vendredi 3, mardi 7, vendredi 10 mai, mardi 14, vendredi 17, mardi 21, vendredi 24 mai, MM. Victor Valentin et Joseph Dedoneker ; mardi trons M. Lefebvre, ouvriers M. Pierre, Roger ; 28 et vendredi 31 mai, MM. César Pollet et Henri Segard.

Troisième et quatrième catégories, métallurgie et bâtiment, à dix heures : Vendredis 3 et 10 mai, MM. Léon Dupire et Adolphe Dernoncourt ; vendredis 17 et 24 mai, MM. Séraphin Chéron et Louis Kowalsky ; vendredi 31 mai, MM. Andrée Derville et Alphonse Degrave.

CHAMBRE DE COMMERCE. — Est autorisée, par décret du 17 avril 1901, l'imposition, sur les patentés désignés à cet effet par la loi, des sommes ci-après : 13,400 francs pour le service de la Chambre de commerce, et 4,500 francs pour le service de la Bourse, plus cinq centimes par franc pour couvrir les non valeurs.

MEDAILLES COLONIALES. — M. Jean Roux, 1, place Fosse-aux-Chênes, ex-caporal au 78e régiment d'infanterie, vient d'obtenir, pour la campagne de Tunisie, la médaille coloniale.

— M. Henri-Joseph Sens, 218, Grande-Rue, ex-soldat au 4e zouaves, a également obtenu, pour la campagne de Tunisie, la médaille coloniale.

DISTINCTION HONORIFIQUE. — Notre concitoyen, M. Léon Dedryder, boucher, rue de Sébastopol, vient de recevoir de M. le ministre de l'intérieur une médaille de sauvetage en argent.

Voici comment l'*Officiel* relate ses titres :

M. A, 2e classe. — M. Demryder (Léon-Arthur), boulanger, à Roubaix ; 1900 : s'est distingué dans plusieurs circonstances, notamment en maîtrisant des chevaux emportés et en sauvant trois enfants sur le point de périr dans un incendie.

LIBRE-PENSEE. — Dimanche 5 mai 1901, à 9 heures du matin, réunion de la société de la Libre-Pensée, chez le citoyen H. Carrette, rue de l'Alma, 104, pour se rendre à la coopérative la *Paix* prendre part au cortège.

Très urgent.

FINI DE RIRE, LES TOUTOUS. — Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que la charrette à chiens circulera dans la ville à partir du mardi 7 mai courant.

MANDATS D'ARRET. — Les agents de sûreté Labbe et Planckaert ont arrêté, hier matin, à six heures, place de la Nation, en vertu de mandats d'arrêts, émanant de M. Delalé, juge d'instruction à Lille, en date du 30 avril 1901, sous l'inculpation de vols et complicité, les nommés Degraeve Emile-Alfred, né à Lille, le 2 octobre 1878, journalier, sans domicile fixe ; et Herremy Léonie, 19 nas, née à Bruges (Belgique), journalière, sans domicile fixe.

Tous deux seront transférés à la maison d'arrêt de Lille, ce matin.

SERIE DE VOLS. — Une plainte a été déposée pour vol d'une balladeuse, par M. Eeckhout, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 33.

— Une plainte a été déposée, au 3e arrondissement, pour vol de linge, par Mme Desplanque, demeurant rue Monge, 64.

— Jeudi soir, vers dix heures, M. Vital Hautenne, âgé de 28 ans, cabaretier, rue du Pays, 4, a constaté qu'on lui avait volé, dans la cour de son établissement, sa bicyclette, marque Dussart et Accou, numéro 1731, avec jantes en bois.

Une enquête a été ouverte au 4e arrondissement de police.

IL FAUT DES EPOUX ASSORTIS. — Hier matin, un ouvrier tisserand, nommé Arthur Delreux, âgé de 23 ans, demeurant rue de Naples, 94, se présentait à M. Jovnille, directeur de la filature Valentin Roussel, rue de la Paix, et dénonçait sa femme, Julienne Alvoët, âgée de 18 ans, qui est occupée dans cette usine, comme y ayant soustrait des canettes de coton similiae, des bobines et des déchets de laine.

Une enquête fut ouverte au commissariat du 1er arrondissement ; elle démontra non seulement la culpabilité de la femme Alvoët Julienne, mais encore celle de son mari, qui avait également soustrait des déchets de laine, chez M. Lefèvre-Florent, fabricant de tissus, rue de la Fosse-aux-Chênes, où il travaillait.

Tous deux ont été mis en état d'arrestation.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS FERBLANTIERS, ZINGUEURS, PLOMBIERS, COUVREURS. — Cette chambre syndicale organise, pour demain, à 7 heures du soir, salle du *Chinois*, place Verte, un grand concert avec le concours de la société chorale *Les Troubadours*, dirigée par M. H. Delvoye, et de plusieurs artistes distingués.

Il sera perçu une entrée de 0 fr. 20, au bénéfice de deux ouvriers blessés, membres du syndicat.

BRAS DECHIRE. — Hier matin, le nommé Joseph Dhetlemme, 17 ans, apprêteur, demeurant à Estaimpuis (Belgique), travaillant chez M. Motte-Delescluse, boulevard de Belfort, s'est fait prendre à son métier, et s'est fait une plaie, à l'avant-bras gauche ; le docteur Dubar, qui a invité le blessé, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

PARTI OUVRIER (*Section Roubaisienne*). — Aujourd'hui 4 mai, la section roubaisienne du P.O.F. organise dans la salle des fêtes de la Société coopérative *La Paix*, une GRANDE RÉUNION PUBLIQUE ET CONTRADICTOIRE avec le concours assuré des citoyens Liévin Bailleul et Emile Moreau, ancien député.

Ordre du jour : Compte rendu de mandat des conseillers municipaux socialistes.

Les membres de la minorité du Conseil municipal sont invités à assister à cette réunion où la liberté de discussion leur est assurée.

REUNION REMISES. — La 17e section et la 3e section informent leurs membres que les réunions de groupe, décidées pour ce soir, n'auront pas lieu, à cause de la réunion publique de la *Paix*.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE. — Dimanche prochain, 5 mai, aura lieu chez M. Emile Delbarre, à l'estaminet du « Chinois », 50, boulevard de Strasbourg, un concours sur Saint-Just. Il y aura 100 francs de prix d'honneur, répartis en 5 prix de 10 francs et 10 prix de 5 francs, aux 15 premiers pigeons voyageurs vainqueurs ; plus un joli régulateur gratuit, offert à la première série de deux pigeons non désignés. Une poule spéciale de 25 francs, répartis en deux séries de deux pigeons non désignés : 15 francs à la première série, 10 francs à la deuxième série. Jeux et poules habituels, selon le règlement de l'Union fraternelle ; coordonnées Bouillez ; mise en paniers, samedi, de quatre heures à sept heures du soir.

GRAND CIRQUE VINELLA. — Succès énorme au cirque Vinella, qui trouve moyen de rendre intéressantes les pantomimes de piste. *Le Songe*, qu'on vient d'y donner, constitue un spectacle très brillant, très animé, très luxueux. Cela est réglé avec goût et monté par un homme de théâtre qui sait l'effet à tirer, d'heureux groupements de costumes et de personnages.

La partie hippique n'est pas moins soignée chez M. Vinella que la partie décorative. Aussi le programme de la soirée contente-t-il, par la variété et la sûreté de son exécution, tous les amateurs du genre.

Aujourd'hui, samedi, à huit heures et demie du soir, grande fête de gala ; nombreux débuts.

FETE LAIQUE. — Les orphéons des instituteurs et des institutrices de la circonscription de Roubaix-Tourcoing organisent une grande fête intime, qui aura lieu à Tourcoing, dans la salle des fêtes de la Nouvelle Union Tourquenoise rue de Tournai, 18, le dimanche 5 mai, à 3 heures très précises.

Voici le programme de cette fête :

Les *Vendangeurs*, chœur de *Riga*, par l'Orphéon des instituteurs ; fantaisie pour harpe, de Saint Saëns, par Mlle E. *Fontaneau*, professeur au Conservatoire de Lille ; Philémon et Baucis, duo de *Gounod* par Mlle C. Leman et M. Picot ; solo de cor, de Mohr, par M. Ivon Beyls, professeur au Conservatoire de Roubaix ; grande scène comique, par M. Duvivier ; final du 1er acte de Loreley, opéra inachevé de Mendelssohn, par l'Orphéon des Instituteurs et Institutrices ; Chant de guerre, chœur d'Isidore, par l'Orphéon des Instituteurs ; La Romanesca, air de danse du XVIe siècle, pour viole d'amour, avec accompagnement de harpe, de Ney, par M. F. Hache, de la Symphonie de Tourcoing ; Scherzetto, pour harpe, de Th. Dubois, par Mlle E. Fontaneau ; Giralda, grand air d'Adam, par Mlle Leman ; premier solo de cor, de Gallay, par M. Ivon Beyls ; grande scène comique par M. Ad. Duvivier ; Rival pour rire, comédie en un acte de Grenet-Dancourt.

Distribution : Gaston, M. Alexandre, du Châtelet ; Alfred, M. Lereuil, du Châtelet ; Marie, Mlle Gray, de la Comédie Populaire.

CLASSEMENT DES CHEVAUX ET MULETS. — Voici l'itinéraire qui sera suivi, en ce qui concerne notre région, par les commissions chargées d'opérer, en 1901, le classement des chevaux et mulets :

Mons-en-Barœul. — 3 juin, à 3 heures, place de l'Eglise.

Wasquehal. — 4 juin, à 7 heures du matin, place de l'Eglise.

Croix. — 4 juin, à 1 heure, Grand'Place.

Roubaix : cantons Est, Nord, Ouest, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12 juin, à 7 heures du matin, boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome.

Wattrelos. — 13 juin, à 7 heures, place de la Mairie.

Bousbecque. — 5 juin, à 9 heures, Grand'Place.

Linselles. — 5 juin, à 2 heures, place de la Mairie.

Roncq. — 6 juin, à 7 heures, place de la Mairie.

Halluin. 7 juin, à 7 heures, place de la Gare.

Neuville-en-Ferrain. — 8 juin, à 7 heures place de la Mairie.

Bondues. — 8 juin, à 7 heures, place de la Mairie.

Marcq-en-Barœul. — 10 juin, à 7 heures, place de l'Eglise.

Mouvaux. — 11 juin, à 7 heures, route de Tourcoing.

Tourcoing. — 11 juin, à 3 heures, 12, 13, 14, 15 juin, à 7 heures, place Thiers.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Browaeys de Geytes, le nommé Deschamps Clotaire, tenturier, âgé de 17 ans, demeurant rue de la Perche, fort Sion, 10, s'est fait une entorse au pied droit en glissant dans un trou.

Le docteur Labbe a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez M. Pennel Auguste, le nommé Masurel Emile, manœuvre âgé de 26 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 55, s'est contusionné l'épaule droite en tombant d'un échafaudage.

Le docteur Harlet a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez MM. Alfred Motte frères, le nommé Piette François, fileur, 33 ans, demeurant rue de la Balance, 78, a reçu un coup de tournevis sur l'œil droit en nettoyant un engrenage.

Le docteur Godefroy a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez MM. Mulliez frères, le nommé Marotte Alphonse, fileur, 28 ans, demeurant rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 34, a eu la main droite coupée par une broche du métier.

Le docteur Lepers a déclaré 20 à 25 jours d'incapacité de travail.

— Chez MM. Hannart frères, le nommé Maillard Alfred, chaudronnier, 41 ans, demeurant rue de Soubise, cour Watteau, 12, s'est contusionné le thorax en tombant.

Le docteur Derville a déclaré 10 à 15 jours d'incapacité de travail.

— Chez MM. Delecducq et Chatelier, le nommé Remmerique Paul, camionneur, 41 ans, demeurant rue de Béthune, a reçu un coup de pied de cheval à la cuisse gauche.

Le docteur Lepers a déclaré 15 à 20 jours d'incapacité de travail.

— Chez M. Schoonackers Emile, le nommé Candries Constant, garçon brasseur, 27 ans, demeurant rue Watt, cour Six, 38, a eu l'avant-bras droit pris entre une courroie de transmission et la poulie.

Le docteur Deregnaucourt a déclaré 42 jours d'incapacité de travail.

FETE DE GYMNASTIQUE. — *La Roubaisienne* donnera demain dimanche, 5 mai, à l'occasion de la Fête du Travail, à quatre heures précises, sur la place du Commerce, une grande fête de gymnastique, au cours de laquelle elle exécutera ses meilleures productions.

La Fanfare Delattre a été désignée par la municipalité pour se faire entendre pendant la durée des exercices. Le Comité de la *Roubaisienne* invite les gymnastes à assister aux trois répétitions qui auront lieu vendredi et samedi soir et dimanche matin.

SPORTS

NORD-TOURISTE. — Le Comité des Excursions de la Section roubaisienne du *Nord-Touriste* a décidé d'organiser une première sortie, pour dimanche prochain 5 mai. Le but choisi est Comines, aller par Quesnoy et Wambrechies, soit une quarantaine de kilomètres. Le départ aura lieu, à six heures et demie du matin, au siège social, 46, rue Saint-Georges, à Roubaix. Tous les sociétaires sont priés instamment de prendre part à cette sortie et d'encourager par leur présence l'initiative du comité des excursions. Pour que cette ballade soit accessible à tous, l'allure ne dépassera pas 12 à 14 kilomètres à l'heure. Capitaine de route : M. Théo Callens. Insigne de rigueur.

CONCOURS DE PIGEONS. — Aujourd'hui 4 mai, à 7 heures du soir, inscription des pigeons, participant au concours de Saint-Just, organisé par les deux Roubaisiennes, chez M. Vincent Mordacq, rue des Ogiers, près le couvent de l'Epeule. 100 fr. de prix d'honneur, mise 1 fr. 50.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 3 mai 1901

Naissances. — Marguerite Bara, rue Montgolfier, 29. — Alphonsine Slambrouck, boulevard de Metz, cour Saint-Henri, 7. — Raymonde Lavigne, rue des Arts, 132. — Anna Maes, rue de Rome, cour Olivier, 2. — Léon Theys, rue Pellart, 174. — Marie Flamencourt, rue Turgot, 66. — Albert Neys, rue Baubenton, 6. — Georges Leclercq, rue des Trente, 19. — Louisa Loucheur, rue Blanchemaille, 148.

Décès. — Moïse Hus, 53 ans, rue du Chemin-de-Fer, 11. — Marie Declercq, 18 mois, rue Saint-Jean, 32. — Jacques Vaicke, 78 ans, rue de Barbieux. — Hubert Soyez, 1 mois, rue des Sept-Ponts, 22. — Richard Holston, 45 ans, rue de la Providence, 17. — Nathalie Van Hal, 26 ans, rue Blanchemaille. — Dominique Goossens, 78 ans, rue Blanchemaille. — Fernand Petitberghien, 8 ans, rue de Mons, 21.

TOURCOING

LA GRÈVE DE CHEZ LORTHIOIS

Nous avons déjà parlé de la grève qui a éclaté il y a un mois, au tissage Lorthiois frères.

Rappelons que les tisserands en velours de cette maison sont toujours en grève, et, récapitulons un peu les circonstances qui ont accompagné cette grève, et les causes qui l'ont amenée.

Les tisserands en velours sont au nombre de 22 chez Lorthiois, chacun travaillant à un métier, soit 22 métiers.

Il y a environ six semaines, MM. Lorthiois prévinrent leurs ouvriers tisserands qu'ils se voyaient forcés de les diminuer de 2 cent. 1/2 par mètre, sous prétexte que la main-d'œuvre leur revenait trop cher, et que, faute de diminution, ils seraient obligés de refuser des commandes.

Légitimement, les ouvriers n'acceptèrent aucune diminution, car, comme ils fournissent de 10 à 12 mètres par jour, cette diminution de 2 cent. 1/2 leur aurait coûté une perte quotidienne de 25 à 30 centimes.

MM. Lorthiois n'insistèrent pas ; de la diminution, non n'en parla plus. Ces messieurs avaient, sans doute, trouvé un autre mode de représailles contre ces ouvriers qui osaient défendre leur salaire.

En effet, huit jours après, les patrons informèrent leurs tisserands en velours que, par suite de manque de travail, ils ne pouvaient plus les employer que trois jours par semaine.

Voyez d'ici la situation faite à ces hommes, la plupart pères de famille.

Les ouvriers travaillèrent donc trois jours par semaine. La moitié commença le lundi jusqu'au mercredi soir, l'autre moitié, le jeudi jusqu'au samedi soir.

De plus, les patrons exigèrent que tous les tisserands travaillassent sur les onze mêmes métiers, ce qui n'était pour MM. Lorthiois d'aucun bénéfice, et ce qui, par contre, occasionnait aux ouvriers une perte énorme de temps, car chaque tisserand ayant sa manière de travailler, il lui fallait en commençant se série de trois jours, régler son travail d'après son métier qu'il ne connaissait pas, étant habitué à tisser sur un autre métier.

Les tisserands réclamèrent donc, demandant de travailler sur leur métier habituel. MM. Lorthiois frères, opposèrent un refus formel.

D'où la grève.

Nous nous demandons à quel mobile ont bien pu obéir ces patrons, en édictant cette mesure aux ouvriers, puisque comme nous le disons plus haut, elle n'était pour eux d'aucun bénéfice, au contraire.

Si c'est histoire de tracasser les ouvriers, conclurons-en que c'est un peu *mesquin*.

Peut-être MM. Lorthiois auraient-ils accordé aux tisserands de travailler sur leur métier respectif, mais à la condition d'accepter la diminution proposée ?

En tout cas, il est à souhaiter qu'une solution intervienne vivement, car voilà, de ce fait, 22 ouvriers réduits à la misère.

Les tisserands ne sont pas bien exigeants. Voici, comme preuves, leurs revendications :

1° Travailler chacun sur son métier sans diminution ;

2° Se solidarisant ensemble, ils demandent qu'il ne soit pas fait de « coupe sombre » lorsqu'ils reprendront le travail.

En terminant, espérons que MM. Lorthiois reviendront à de meilleurs sentiments, car le chômage est déjà bien grand à Tourcoing.

S'ils demeurent inflexibles, ils seraient responsables d'avoir réduit à la misère 22 hommes qui ont droit au pain quotidien.

L'EXCURSION DE LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Favorisée les deux jours, par un temps magnifique, l'excursion que la Société de Géographie avait organisée à la fabrique Delespaul-Havez, et que nous avions annoncé, a parfaitement réussi.

Hier et avant-hier, une centaine de visiteurs se sont rendus à Marcq. Après une cordiale réception par les administrateurs, MM. Franchomme et Fauchille, divisés en groupes, ils ont parcouru successivement les différents ateliers de la chocolaterie, de la biscuiterie et de la confiserie.

Les excursionnistes, et surtout les dames, très nombreuses, se sont vivement intéressées à la fabrication du chocolat, des bonbons et des gâteaux ; les dames l'ont fait avec d'autant plus de plaisir qu'elles se rendaient compte du début jusqu'à la fin de la fabrication, de ces friandises qu'elles aiment tant à croquer, et qu'elles pouvaient croquer à chaque phase de la fabrication.

On a beaucoup admiré la perfection et le bon agencement de l'outillage, l'ordre et la propreté des ateliers.

Les excursionnistes ont quitté l'usine après un verre de champagne et une nouvelle dégustation des produits de la maison. M. Franchomme les a remerciés de leur aimable visite et M. Palliez, qui dirigeait l'excursion, a remercié M. Franchomme du charmant accueil fait aux membres de la Société de Géographie.

Dans le toast qu'il a porté, M. Franchomme a fait une place à ses collaborateurs, MM. de Jonkeere, Charles Albert, Smeets, Raveaud, etc.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 3 mai 1901

Naissances — Lepoutre Renée, rue de Mouvaux, 23. — Piat Simon, rue des Archers, 1. — Scarbecq Georges, rue Racine. — Verlaille Jeanne, rue de la Bourgogne. — Malet Marguerite, rue des Poutrains, 186. — Flament Marie, rue de l'Amiral-Courbet, 93. — Michiel Zuima, rue Montesquieu. — Burlez Marie, rue Saint-Eloi. — Pollet Maurice, rue de Rouen, 31. — Delannoy Albert, rue Magenta, 74.

Décès. — Debergue Madeleine, 12 ans, rue de Gand, 70. — Drueane Marcel, 4 ans, rue des Champs. — Leman Jean-Baptiste, 75 ans, rue Colbert, 326. — Petit Henri, 74 ans, rue Nationale, 86. — Gilleman Madeleine, 10 mois, rue de Mouvaux.

Auteur de Roubaix-Tourcoing

CROIX

PAULE MINK. — Cette femme de cœur que j'ai pu apprécier dans les mauvais jours de mon existence, est maintenant où nous trons tous.

Les hommes consacrés, les femmes conscientes la pleurent pour l'exemple admirable qu'elle donna au cours de sa vie.

Paule Mink fut pour moi une amie sincère et loyale. Qu'il me soi permis de lui donner ici le dernier salut de celui qu'elle appelait à mon grand orgueil bien place : mon ami Jules !!

Aussi mon chagrin est grand, de la perte que j'éprouve. Je ne sais en dire plus !!

Jules GUYOT.

MONS-EN-BARŒUL

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni lundi 29 avril, sous la présidence du citoyen Lelièvre, maire. De nombreux électeurs assistaient à la séance.

A huit heures et demie, le maire ouvre la séance. 17 conseillers sont présents.

L'ordre du jour appelle la question relative à la création d'une école maternelle dans les quartiers ouvriers de l'An quarante et La Louette.

M. Paux, rapporteur, dit que les pourparlers d'achat de terrain sont en bonne voie et que la question aboutira sous peu.

Le camarade Montagne demande au maire de prendre un arrêté pour réglementer la vitesse des automobiles.

Après quelques observations, M. Monchecourt fait adopter un vœu invitant M. le préfet à réglementer la vitesse dans tout le département.

M. Dubrulle, au sujet de la voirie, demande à l'administration de veiller à ce que les matériaux et objets divers encombrant le passage soient l'objet d'une surveillance spéciale.

Le maire prend note de cette observation.

On avait annoncé que les trois réactionnaires récemment élus allaient écraser les républicains à cette séance. Or, pendant tous les débats, aucun d'eux n'a soufflé mot.

Que sont-ils donc venus faire au Conseil municipal ?

ANSTAING

UN DERNIER MOT. — N'habitant pas Annappes, nous n'avons aucune raison d'intervenir dans les affaires communales de cet endroit. Mais ayant eu communication que la Municipalité de cette commune avait repoussé, sur la proposition du député muet De Montalembert, un vœu demandant la constitution d'un Conseil de prud'hommes pour le canton de Lannoy, nous croyons pouvoir donner un avis qui ne sera pas dédaigné par notre muet député.

Chaque fois que M. de Montalembert sollicite les suffrages des électeurs du canton ou de la circonscription, il préconise des idées bonapartistes, conservatrices, voire même ralliées, qui sont toutes de la même sauce.

Or, n'est-ce pas Napoléon qui institua, en 1801, un Conseil de prud'hommes à Lyon ?

A cette époque, Lannoy n'avait pas de motif à solliciter la constitution d'un Conseil de prud'hommes : il était un centre purement agricole.

Mais maintenant, des usines, des tissages, des teintureries, des bagnes capitalistes en un mot, fonctionnent chez nous. Il était donc de votre devoir, M. de Montalembert, de réclamer soit à la Chambre, soit au Conseil général, la création d'un Conseil de prud'hommes pour notre canton.

La façon dont vous accomplissez vos mandats laisse beaucoup à désirer pour le bien-être des travailleurs, et nous entendons souvent dire par des personnes honnêtes que vous voudriez nous voir revenir au régime de la féodalité, même au massacre de la Saint-Barthélémy, ou au despotisme de votre allié le tzar russe.

Quelques-uns parmi nous avaient fait des paris, espérant qu'un vœu adopté par la Municipalité d'Etem, qui vous avait été transmis, aurait été déposé à la réunion de la session d'avril du Conseil général, mais ils durent déchanter, car rien n'a été déposé.

Pour terminer, nous vous déclarons que nous ne sommes plus de votre trempe, car nous voulons former en France le quatrième Etat, qui sera la République des Travailleurs.

La section d'Anstaing du P. O. F.

HEM

FETE DU TRAVAIL. — A l'occasion des fêtes du travail de mai, un grand bal public sera donné aux frais de la Municipalité, dans la grande salle des fêtes de la Mairie, le dimanche 5 mai.

WATTRELOS

FETE DU TRAVAIL. — Le groupe « L'Avenir du Peuple », établi chez Louis Carrette, au Sapin-Vert, Wattrelos, estaminet du Peuple, a l'honneur d'informer qu'à l'occasion de la Fête du Travail, le dimanche 5 mai, il donnera un concours de pinsons, à 8 heures du matin, et à 4 heures, il sera fait une causerie par un orateur de Tourcoing.

WASQUEHAL

PROMENADE FLAMANDE. — Les sociétés subventionnées de la commune de Wasquehal sont invitées à se trouver dimanche prochain, 5 mai, devant la Mairie, à 2 heures 3/4, pour faire une promenade flamande.

LYS-LEZ-LANNOY

ETAT-CIVIL du 1er mai 1901. — *Naissances.* — Germaine Briet, rue de Strasbourg. — Maurice Crepin, rue Faidherbe.

PAS-DE-CALAIS

SAINT-OMER

UN SOLDAT NOYE. — Un soldat du 8e de ligne, nommé Sohnn, en garnison à Saint-Omer, est tombé à l'eau jeudi, vers 9 heures du soir, dans le faubourg du Haut-Pont., en face d'un puisart, en marchant le long du canal.

Insuccès pareil à retirer le malheureux, il avait cessé de vivre.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 3 mai 1901

EXPEDITION NOCTURNE. — Ils étaient sept jeunes gens de 15 à 18 ans, de ces vilains drôles que l'on rencontre si facilement aux abords des marchés de Lille, et pour lesquels le principal souci est de bien vivre sans rien faire, ou du moins en se livrant à des occupations agréables. Explorer les poches des badauds, visiter les étalages, les éventaires du marché, quelquefois attendre au coin d'une rue le passant attardé puis lui faire rendre gorge,